

<u>Bureau</u>

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de la CAGB le : 10/12/12

Séance du jeudi 29 novembre 2012 qui s'est déroulée au Grand Besançon -La City - Salle 101 <u>Visé par</u> : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 mars 2012, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVE DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le 29/11/2012 à 20h00 au Grand Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 25/10/12

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le le Vice-Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du guorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Monsieur Jean-Pierre GOVIGNAUX comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 25 octobre 2012.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01: Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

State | R | 1.1.1 - Garantie d'emprunt - Compétence Habitat (novembre 2012)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la demande de garantie d'emprunt, déposée en matière d'habitat par Habitat 25, pour un montant total de 1 739 968,50 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

R I.I.2 - Groupement de commandes portant sur les achats et prestations en matière d'informatique et de développement des nouvelles technologies - Convention constitutive et avenants aux conventions des ler février et 25 août 2011

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement portant sur l'achat de matériels informatiques, logiciels, prestations informatiques, la fourniture de services de téléphonie fixe et mobile, de prestations en matière de télécommunications, reproductions, fournitures informatiques et d'imprimerie, avec la Ville de Besançon, le CCAS, l'Etablissement Public Citadelle Patrimoine Mondial, l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Les Deux Scènes, la Régie Autonome Personnalisée La Rodia, l'ISBA, le SYBERT et l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté,
- autorise Monsieur le 1er Vice-Président à signer cette convention,
- se prononce favorablement sur les avenants aux conventions des le février et 25 août 2011,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer ces deux avenants.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

R 1.1.3 - Convention constitutive d'un groupement de commandes - Achat, pose, maintenance et vérification réglementaire des appareils de protection contre l'incendie

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur la convention constitutive de groupement de commandes relative à l'acquisition, la pose, la maintenance et la vérification réglementaire des appareils de protection contre l'incendie,
- autorise Monsieur le le Vice Président à signer cette convention ainsi que tous documents à intervenir dans ce cadre,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à engager, en tant que membre du groupement, toute démarche et procédures nécessaires à la passation du marché par le coordinateur.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

➡ R 1.1.4 - Convention constitutive d'un groupement de commandes - Prestations audiovisuelles A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur la mise en place d'un groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon pour les prestations de reportages audiovisuels.
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

♥ R 1.1.5 - Admission en non-valeur 2012 des créances irrécouvrables

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de 3 275,33 € au titre du Budget Principal et de 9 729,36 € au titre du Budget annexe Déchets.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

➡ R 1.1.6 - Constitution d'une provision 2012 pour les garanties d'emprunt consenties à la Société Foncière Habitat et Humanisme

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la constitution d'une provision d'un montant de 7 363,71 € pour les garanties d'emprunt consenties par le Grand Besançon à la Société Foncière Habitat et Humanisme.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

<u>♥ R 1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement et reconduction d'un contrat pour une durée indéterminée</u>

Renouvellement au poste de chargé d'affaires au sein de la Direction Economie, Emploi et Aménagement (catégorie A)

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent non titulaire sur le poste de chargé d'affaires à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Renouvellement au poste de technicien système d'information géographique (catégorie B) au sein de la Direction Plan et Information Géographique

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent non titulaire sur le poste de technicien système d'information géographique à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Renouvellement au poste de chargée de mission Conseil de Développement Participatif (catégorie A) au sein de la Direction Stratégie et Territoire : transformation d'un CDD en CDI

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur le recrutement pour une durée indéterminée d'un agent non titulaire sur le poste de chargée de mission Conseil de Développement Participatif à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Recrutement au poste de conseiller juridique en matière de marchés publics au sein de la Direction Administration Générale

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de conseiller juridique en matière de marchés publics à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

R 1.2.2 - Renouvellement d'une convention de mise à disposition de personnel auprès de l'Association Mission Locale Espace Jeunes

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'Association Mission Locale Espace Jeunes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention de mise à disposition.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

R 1.2.3 - Renouvellement d'une convention de mise à disposition de personnel auprès de l'Association du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE) du Grand Besançon

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'Association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention de mise à disposition.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

♦ R 1.2.4 - Avancements de grade

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017, se prononce favorablement sur :

- la création des grades énumérés ci-dessus,
- la suppression des anciens grades,
- la modification de la liste des emplois permanents correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03: Economie, Emploi et Insertion

R 3.1 - ZAC Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV - Acquisition d'emprise foncière auprès du Conseil Général du Doubs

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'acquisition d'une emprise approximative de 5 327 m² d'assiette foncière, propriété du Département du Doubs, pour un montant de 79 905 €, augmenté des frais de transaction estimés à 2 500 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte relatif à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

♥ R 3.2 - ZAC Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV - Acquisition d'emprise foncière auprès de Réseau Ferré de France (RFF)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'acquisition d'une emprise approximative de 1ha 37a 71ca m² d'assiette foncière, propriété de Réseau Ferré de France, pour un montant de 17 865 €, augmenté des frais de transaction estimés à 2 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte relatif à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

₩ R 3.3 - Portes de Vesoul - Rétrocession d'un bien de l'Etablissement Public Foncier (EPF) MM. DEMESMAY, GOVIGNAUX et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la rétrocession de l'EPF au Grand Besançon de la propriété bâtie située 4 chemin des Graviers Blancs à Besançon et cadastrée OP 15 et OP 16, pour un montant estimé à environ 407 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes et autres documents nécessaires à la rétrocession de ce bien.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

M. FOUSSERET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- attribue au Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté une subvention d'un montant de 10 000 € pour l'année 2012,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04: Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07: Habitat, Politique de la Ville

🖔 R 7.1 - Programmation agréments PLS 2012 - 2ème programmation - Opérateurs privés

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces trois demandes qui correspondent à 21 agréments PLS.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

R 7.2 - Attribution d'une subvention dans le cadre de l'aide à la performance énergétique des logements (AAPEL)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur cette demande de subvention d'un montant prévisionnel de 7 350 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

♥ R 7.3 - Demandes de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH (subventions < 10 000 €)
A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces 5 demandes de subvention d'un montant total prévisionnel de 13 382 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02: Transports, Infrastructures, Déplacements

R 2.1 - Convention de transaction relative à la fixation d'indemnités d'expropriation A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur le projet de protocole transactionnel entre la CAGB et MM. Louis JOBARD, Christian JOBARD et Mme Chantal JOBARD,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce protocole et à diligenter toutes procédures utiles au paiement des indemnités convenues, notamment à autoriser la déconsignation du reste des sommes déposées à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Bureau

Séance du jeudi 29 novembre 2012

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 5.1, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 23h15.

Etaient présents: M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.2.1), M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.2.1), M. Claude PREIONI, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.2.1), M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Patrick RACINE

Etaient absents: M. Nicolas GULLEMET, M. Jean-Yves PRALON, M. Raymond REYLE, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Yves GUYEN, Mme Annie MENETRIER, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Bernard MOYSE, M. Eric ALAUZET, M. Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GOVIGNAUX

Procurations de vote:

Mandants: JY. PRALON (à partir du rapport 1.2.1), Y. GUYEN, D. HUOT, JP. DILLSCHNEIDER, B. MOYSE

<u>Mandataires</u>: F. MONNEUR (à partir du rapport 1.2.1), R. STEPOURJINE, F. LOPEZ, N. BODIN, JL. FOUSSERET

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 29 novembre 2012

Au Grand Besançon

Ordre du jour

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 25 octobre 2012
Commission n°01 - Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC9
Finances9
Rapport n°1.1.1 - Garantie d'emprunt - Compétence Habitat (novembre 2012)
Rapport n°1.1.2 - Groupement de commandes portant sur les achats et prestations en matière d'informatique et de développement des nouvelles technologies - Convention constitutive et avenants aux conventions des 1 ^{er} février et 25 août 2011
Rapport n° 1.1.3 - Convention constitutive d'un groupement de commandes - Achat, pose, maintenance et vérification règlementaire des appareils de protection contre l'incendie
Rapport n° I.I.4 - Convention constitutive d'un groupement de commandes - Prestations audiovisuelles I I
Rapport n°1.1.5 - Admission en non-valeur 2012 des créances irrécouvrables
Rapport n°1.1.6 - Constitution d'une provision 2012 pour les garanties d'emprunt consenties à la Société Foncière Habitat et Humanisme
Ressources humaines I I
Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement et reconduction d'ur Contrat pour une durée indéterminée
Rapport n° 1.2.2 - Renouvellement d'une convention de mise à disposition de personnel auprès de l'Association Mission Locale Espace Jeunes
Rapport n° I.2.3 - Renouvellement d'une convention de mise à disposition de personnel auprès de l'Association du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE) du Grand Besançon
Rapport n°1.2.4 - Avancements de grade
Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion 13
Rapport n°3.1 - ZAC Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV - Acquisition d'emprise foncière auprès du Conseil Général du Doubs
Rapport n°3.2 - ZAC Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV - Acquisition d'emprise foncière auprès de Réseau Ferré de France (RFF)
Rapport n°3.3 - Portes de Vesoul - Rétrocession d'un bien de l'Établissement Public Foncier (EPF)
Rapport n°3.4 - Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté - Versement d'une subvention de 10 000 €
Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie 14
Rapport n°4.1 - Accompagnement à la création d'activités agricoles - Demande de subvention de l'AFIP14
Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville 14
Rapport n°7.1 - Programmation agréments PLS 2012 - 2ème programmation - Opérateurs privés14
Rapport $n^{\circ}7.2$ - Attribution d'une subvention dans le cadre de l'aide à la performance énergétique des logements (AAPEL)
Rapport n°7.3 - Demandes de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH (subventions < 10 000 €) _15
Commission n°02 : Transports, Déplacements, Infrastructures 15
Rapport n°2.1 - Tramway - Convention de transaction relative à la fixation d'indemnités d'expropriation15

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon Bureau Séance du jeudi 29 novembre 2012

-:-:-:-:-:-:-

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon à La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 23h15.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 25 octobre 2012

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez pu voir qu'il y a un certain nombre de dossiers à étudier. On va essayer d'aller à l'essentiel. Je crois que c'est le plus gros Bureau que l'on n'ait jamais eu. Ce n'est pas vraiment un très bon plan, mais il se trouve que l'on va le faire comme cela. Je passe la parole à Gaby en lui demandant d'aller aussi rapidement que possible.

M. BAULIEU.- Il faut un secrétaire. Ce sera Jean-Pierre GOVIGNAUX.

Les pouvoirs reçus pour la séance sont les suivants : Jean-Yves PRALON à Frank MONNEUR, Yves GUYEN à Robert STEPOURJINE, Daniel HUOT à François LOPEZ et Bernard MOYSE à Jean-Louis FOUSSERET. En l'absence d'observations, le procès-verbal de la séance de Bureau du 25 octobre dernier est approuvé.

Commission n°01 - Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

Rapport n°1.1.1 - Garantie d'emprunt - Compétence Habitat (novembre 2012)

M. BAULIEU.- On s'est réparti les rapports avec Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, d'abord parce que l'on travaille ensemble, et ensuite, parce qu'il était plus approprié de ne pas vous imposer un monologue trop long.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Il s'agit d'une opération pour Habitat 25, avec de la réhabilitation. On nous demande de garantir l'emprunt à hauteur de 50 % du volume total des prêts.

M. LE PRÉSIDENT.- Je demanderai aux rapporteurs des dossiers de s'en tenir à l'encadré, comme tu viens de le faire très bien, Marie-Odile. Sinon, on ne s'en sortira pas.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- C'est un rapport habituel.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas de remarque. Mme POISSENOT ne prend pas part au vote.

Rapport n°1.1.2 - Groupement de commandes portant sur les achats et prestations en matière d'informatique et de développement des nouvelles technologies -

Convention constitutive et avenants aux conventions des 1er février et 25 août 2011

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Dans le cadre de la modification des mutualisations, dont Gabriel vous parlera plus tard, les TIC assurent la coordination en matière d'informatique et de nouvelles technologies. Il faut changer le groupement de commandes, parce que dans ce cadre, le coordonnateur ne sera plus la Ville de Besançon, mais la CAGB.

Les prestations et les achats liés aux fournitures de bureau, nettoyage des locaux et des vitres ne figurent plus dans la nouvelle convention, parce que ces activités sont rattachées au service des Moyens Généraux.

Ensuite, on vous propose de prolonger les conventions auparavant en cours pour les marchés déjà en cours. Donc, on modifie la convention pour l'avenir, mais on conserve les marchés en cours.

M. LE PRÉSIDENT.- Des remarques ? C'est adopté.

Rapport n°1.1.3 - Convention constitutive d'un groupement de commandes - Achat, pose, maintenance et vérification règlementaire des appareils de protection contre l'incendie

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Ce rapport concerne les extincteurs. La Ville de Besançon est désignée comme coordonnateur. La durée du marché est reconductible deux fois, pour une durée maximale de trois ans. C'est entre la Ville et la CAGB.

- M. LE PRÉSIDENT.- Pas de remarque ? C'est adopté.
- **M. BLESSEMAILLE.-** Le groupement de commandes ne pourrait-il pas être étendu aux communes qui ne font pas partie de la CAGB ? Ce sont des choses faciles à faire.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Je ne sais pas. Cela vous a-t-il été proposé pour la protection incendie ? Pourtant, il me semble que c'est la démarche habituelle. Peut-être que ce n'est pas allé assez vite.

- M. LE PRÉSIDENT.- Jean-Philippe, que faudrait-il faire pour que cela soit possible ?
- M. DEMILLIER.- Il faut tout simplement le proposer aux communes, et surtout lister les communes qui le souhaitent.
- M. LE PRÉSIDENT.- Dans la mesure où l'on est en Bureau, ne peut-on pas les rajouter ?
- M. DEMILLIER.- Dans la délibération, il y a la liste et les coûts.
- **M. LE PRÉSIDENT.-** Ne peut-on pas passer cela, et faire un avenant à cette convention en y ajoutant une liste de communes ?
- **M. DEMILLIER.-** Non, mais en revanche, on peut solliciter les communes rapidement en leur demandant un délai de réponses court d'une semaine.
- M. LE PRÉSIDENT.- Faisons-le, à ce moment-là. Là, cela reste au Bureau.
- M. BAULIEU.- Cela veut dire que la décision est prise.
- M. DEMILLIER.- Ou alors on reporte au 17 décembre.
- **M. LE PRÉSIDENT.-** Honnêtement, si on le passe au 17 décembre prochain, est-ce que cela passe encore ? le parle d'un point de vue technique pour nos matériels.
- M. BAULIEU.- Si c'est faisable au niveau au niveau du Grand Besançon, c'est ce qu'il faut faire. En effet, les marchés sont passés sur certaines quantités pour l'année prochaine, et c'est reconductible, c'est-à-dire que l'on va repartir à la case départ pour le marché. C'est quasiment une mission impossible pour les communes. Il n'y aura pas de délibération pour le 17 décembre.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Oui, il n'y aura pas de délibération. C'est cela le problème.

- M. LE PRÉSIDENT.- Je propose qu'on laisse cela comme ça. Cependant, on doit pouvoir raccrocher quelque chose en cours d'année, non ?
- M. BAULIEU.- Le marché est basé sur des caractéristiques précises.

- **M. LE PRÉSIDENT.-** Je vais poser une question, même si j'ai dit qu'il fallait être court. Pourquoi, systématiquement pour ces choses-là, ne consulte-t-on pas les communes ? On devrait le faire. On envoie une lettre à l'ensemble des maires, et répondent ceux qui répondent.
- M. BAULIEU.- Il faudrait voir cela avec les collègues qui suivent cela.
- M. LE PRÉSIDENT.- Je demande donc au service de le faire systématiquement. Là, c'est parti, c'est trop tard.
- M. BAULIEU.- Parfois, certaines choses un peu spécifiques n'intéressent pas vraiment les communes.
- M. LE PRÉSIDENT.- Jean-Philippe, tu notes bien que désormais, concernant tout ce qui peut avoir un intérêt général, on informe l'ensemble des maires des communes.

Ce rapport est adopté.

Rapport n° 1.1.4 - Convention constitutive d'un groupement de commandes - Prestations audiovisuelles

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Là aussi, c'est entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon. Le coordonnateur sera la Ville de Besançon. Cela concerne la réalisation de reportages audiovisuels diffusés sur les sites Internet et les réseaux sociaux.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Ce rapport est adopté.

Rapport n°1.1.5 - Admission en non-valeur 2012 des créances irrécouvrables

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Il vous est demandé d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables sur le budget principal pour 3 275 €, et sur le Budget annexe Déchets pour 9 739 €. Comme d'habitude, tout a été fait pour récupérer ces créances, et on arrive au bout de la procédure.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de remarque ? C'est adopté.

Rapport n°1.1.6 - Constitution d'une provision 2012 pour les garanties d'emprunt consenties à la Société Foncière Habitat et Humanisme

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Dans la mesure où la Société Foncière est un organisme privé, nous sommes obligés de constituer une provision qui, pour cette année, est de 7 363 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de remarque ? C'est adopté.

Examen des rapports de la Commission n°01 (Finances) qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement et reconduction d'un Contrat pour une durée indéterminée

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Il ne s'agit pas ici d'une reconduction, mais d'une transformation en CDI. Nous avons trois agents non titulaires dont les contrats arrivent à échéance. On vous propose de renouveler deux de ces contrats, à savoir celui de chargé d'affaires à la Direction Économie, Emploi et Aménagement (catégorie A) renouvelé pour trois ans, et celui de technicien du SIG (catégorie B) renouvelé pour un an.

Ensuite, la chargée de mission au CDP (Conseil de Développement Participatif) a déjà eu deux contrats de trois ans. Elle a donc six ans d'ancienneté. Donc, pour pouvoir renouveler son contrat, on le transforme en CDI.

Rapport n°1.2.2 - Renouvellement d'une convention de mise à disposition de personnel auprès de l'Association Mission Locale Espace Jeunes

M. BAULIEU.- Il s'agit du renouvellement de la convention de mise à disposition de la Directrice de la Mission Locale, mise à la disposition de l'Association par la CAGB. La convention arrive à échéance au 31 décembre. Donc, il vous est proposé de la renouveler. C'est juste une reconduction.

Je voudrais ajouter qu'il me paraît bien évidemment indispensable de passer ce rapport ce soir. Je répète ici ce que je dis en d'autres lieux, à savoir que nous devons apporter notre solidarité à la Mission Locale, et à ceux qui en sont responsables. Cependant, cette solidarité est forcément conditionnelle. Elle exige que nous soyons très au clair sur les moyens que nous mettons en œuvre pour restaurer les équilibres de cette Association autant qu'il est possible. Nous devons être conscients que cette association n'a pas d'assurance, ne serait-ce qu'à moyen terme, sur la pérennité de tous les financements. On le sait.

Cependant, toute chose étant égale par ailleurs, il y a des conditions à restaurer l'équilibre, et on l'a évoqué autour de cette table, cela a été publié dans la presse. On a un plan de restructuration à mettre en place et à assumer. Les conditions de viabilité à partir de la Mission Locale doivent être également échafaudées à travers un projet que l'on dirait « d'entreprise » en d'autres lieux, pour que les choses puissent être clairement dites, entre notamment la Mission et les différents partenaires qui financent. Nous avons indiqué que dans ces conditions, nous serions sans doute amenés, nous, et sans doute les autres financeurs, à devoir à un moment donné, faire un appoint financier pour assurer le joint. En effet, quand on mange les capitaux propres, pour restructurer l'édifice, on engage des dépenses. En effet, licencier du personnel, c'est engager des dépenses. Dans ce contexte, nous pourrions être amenés à devoir faire l'appoint. Dès lors que nous connaîtrons le montant définitif de cet appoint nécessaire, nous aurons un tableau de marche clair pour la suite. Je répète cela ici, il faut que ce contrat soit très clair entre nous, et notamment la Présidente, mais aussi d'autres délégués à la Mission Locale qui sont nos délégués, que l'on a mandatés, avec lesquels nous devons être solidaires, mais solidaires dans certaines conditions. Je tenais aussi à le dire devant le Bureau.

- **M. LE PRÉSIDENT.-** L'objectif est vraiment de sauver la Mission Locale. Je ne vois que cela. On n'est pas à l'abri d'une liquidation judiciaire de la Mission Locale.
- M. MARTIN.- Je pense qu'il est important, avec nos délégués à la Mission Locale, que l'on se réunisse pour faire un point complet, parce que j'ai des remarques de la part de certains délégués qui manquent d'information par rapport à la situation que vit la Mission Locale. Donc, il me semble important de demander à la Présidente de voir comment l'on peut faire pour réunir les délégués de la CAGB à la Mission Locale, et les informer réellement de ce qu'il se passe.
- M. LE PRÉSIDENT.- Combien y a-t-il de délégués à la Mission Locale ? Je peux les réunir moi, éventuellement.
- **M. MARTIN.-** Il serait peut-être bien que tu les réunisses pour les informer vraiment de ce qu'il se passe, parce qu'ils sont dans le brouillard.
- M. LE PRÉSIDENT.- On n'a pas envisagé cela. Cependant, on va le faire. Il faut faire le point avec eux.
- **M. MARTIN.-** Ils entendent des rumeurs, mais ils ne sont pas réunis, et n'ont pas d'information officielle. Je pense que c'est vraiment néfaste pour la suite, comme le dit Gaby.
- M. LE PRÉSIDENT.- On est d'accord là-dessus. Je n'ai que des affaires sympathiques comme celle-là à régler, la Mission Locale, Camponovo...
- Rapport n° 1.2.3 Renouvellement d'une convention de mise à disposition de personnel auprès de l'Association du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE) du Grand Besançon
- **M. BAULIEU.-** Ce rapport concerne également une mise à disposition de la même personne au PLIE pour la même durée d'un an.
- M. LE PRÉSIDENT.- Pas de remarques. C'est adopté.

Rapport n°1.2.4 - Avancements de grade

- **M. BAULIEU.-** On vous propose de valider le fait de créer des grades pour des agents qui remplissent les conditions réglementaires de bénéfice et d'un avancement de grade, de créer leur grade, de supprimer en parallèle leur grade actuel, sachant que la nomination de ces agents sur ces grades est conditionnée à l'avis favorable des CAP compétentes.
- M. LE PRÉSIDENT.- C'est un ajustement technique. On valide.

Examen des rapports de la Commission n°01 (RH) qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté

Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - ZAC Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV - Acquisition d'emprise foncière auprès du Conseil Général du Doubs

- M. MARTIN.- Concernant la zone d'activité économique du Parc Tertiaire de la Gare Besançon Franche-Comté TGV, pour aménager, il faut maîtriser le foncier. Dans ce cadre, il est nécessaire que le Grand Besançon fasse l'acquisition d'une assiette estimée de 53 a 27 ca de foncier non bâti auprès du Département du Doubs pour la modique somme de 79 905 €, selon l'estimation de France Domaine.
- M. LE PRÉSIDENT.- Je te dis à cet égard que je dois signaler combien le Maire d'Auxon-Dessus nous a aidés dernièrement. Dans les difficultés qu'il y a eu avec le Conseil Général, il y a eu un soutien du Maire d'Auxon-Dessus, entre autres, au niveau de l'enquête relative à la loi sur l'eau. On a eu un entretien avec le Président du Conseil Général. On s'est mis d'accord. Donc, il y a eu de la part de Serge RUTKOWSKI une attitude très constructive. Je tenais à le dire. J'ai appris cela l'autre jour en Conseil Général. J'étais heureux de venir pour l'avoir appris. Je tenais tout de même à dire que Serge avait été un soutien dans cette opération.

Rapport n°3.2 - ZAC Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV - Acquisition d'emprise foncière auprès de Réseau Ferré de France (RFF)

M. MARTIN.- C'est la même chose avec RFF pour I ha 37 a 71 ca pour I7 865 €.

Rapport n°3.3 - Portes de Vesoul - Rétrocession d'un bien de l'Établissement Public Foncier (EPF)

M. MARTIN.- Vous savez que l'acquisition des biens fonciers situés dans le périmètre opérationnel de la future zone des Portes de Vesoul a été confiée à l'Établissement Public Foncier (EPF), dont la propriété « UBBIALI » située Chemin des Graviers Blancs à Besançon, et pour laquelle la durée de portage arrive à échéance. Il est donc proposé de procéder à sa rétrocession au profit du Grand Besançon pour 407 000 €. Ce sont 419 000 € d'acquisition, plus des frais à hauteur de 16 000 €, moins 28 000 € de recettes encaissées par l'EPF. Donc, on arrive à un total de 407 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de remarques ?

Rapport n°3.4 - Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté - Versement d'une subvention de 10 000 €

M. MARTIN.- Le projet de Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté (PGI BFC) a pour objectif de fédérer les acteurs publics et privés pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées. La démarche vise à faire de ce pôle, un pôle d'excellence qui pourrait être labellisé, et ainsi devenir un pôle de compétitivité. Tous les aspects de la gérontologie sont concernés : vieillissement physique, psychologique, comportemental en relation avec l'environnement social. L'année 2011 a été consacrée à la mise en place d'actions ou de projets collaboratifs. L'année 2012 s'inscrit dans la continuité de ces projets. Il est envisagé sur l'année 2013 un changement de statuts pour pouvoir faire évoluer le Groupement d'Intérêt Économique (GIE) vers une Association ou une Fondation, ce qui renforcera la visibilité du Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté. Il sollicite pour cela une subvention à hauteur de 10 000 €.

Je vous rappelle que figurent dans ce GIE les structures suivantes : la CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) Bourgogne-Franche-Comté, les CHU de Besançon et de Dijon, les Universités de Bourgogne et de Franche-Comté, l'Institut Régional du Vieillissement (IRV) et l'association le Gérontopôle Pierre Pfitzenmeyer.

Je vous rappelle que le Conseil d'Orientation est présidé par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET. L'objectif du PGI n'est pas de réinventer des outils déjà existants, mais de renforcer les liens entre les acteurs de gérontologie et le monde de l'économie et de la recherche. Donc, nous devons accorder 10 000 € de subvention sur un budget de 762 300 €. Je précise qu'au prochain Conseil Communautaire du 20 décembre, nous aurons à adopter les statuts de l'association, et à désigner un représentant de la CAGB, ainsi qu'un suppléant dans le collège des collectivités.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous pouvez noter que je ne peux pas prendre part au vote ni signer, dans la mesure où je suis le Président du pôle. Ce sera Gabriel BAULIEU. Il faudra donc indiquer « I er Vice-Président, Gabriel BAULIEU » pour le Grand Besançon ».

Examen des rapports de la Commission n°03 qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Rapport n°4.I - Accompagnement à la création d'activités agricoles - Demande de subvention de l'AFIP

- M. LOPEZ.- Il s'agit d'attribuer une subvention de 6 000 € à l'Association AFIP qui a une part active dans le programme « Sauge ». Vous avez son rôle détaillé dans le rapport. Il s'agit de toute l'animation des porteurs de projet.
- M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Pas de remarque ? C'est adopté.

Examen des rapports des Commissions n°04 et 05 qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté

Commission n°07: Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 - Programmation agréments PLS 2012 - 2ème programmation - Opérateurs privés

- M. STEPOURJINE.- Il s'agit de 21 agréments en PLS pour trois programmes à Thise et Besançon. Vous avez les toutes localisations et les programmes dans le rapport.
- M. LE PRÉSIDENT.- Pas de remarques ? C'est adopté.

Rapport n°7.2 - Attribution d'une subvention dans le cadre de l'aide à la performance énergétique des logements (AAPEL)

- M. STEPOURJINE.- Vous avez ici la première subvention pour économie d'énergie dans le cadre du PCET, pour un propriétaire occupant à Besançon, avec un objectif à atteindre la performance BBC, soit une subvention de 7 350 € pour 23 400 € de travaux. C'est une maison ancienne.
- M. LE PRÉSIDENT. Pas de remarques ? C'est adopté.

Rapport n°7.3 - Demandes de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH (subventions < 10 000 €)

- **M. STEPOURJINE.-** Il s'agit de l'attribution de 13 382 € de subventions pour cinq logements, pour un montant de travaux de 132 265 €.
- M. LE PRÉSIDENT.- Pas de remarques ? C'est adopté.

Examen des rapports des Commissions n°07 et 08 qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté

Commission n°02: Transports, Déplacements, Infrastructures

Rapport n°2.1 - Tramway - Convention de transaction relative à la fixation d'indemnités d'expropriation

M. ROY.- Il s'agit de la transaction relative à la fixation d'indemnités à Messieurs Louis et Christian JOBARD, et Madame Chantal JOBARD pour mettre fin au litige les opposant au Grand Besançon dans le cadre du projet Tramway. Le rapport vous expose avec précision ce qu'il s'est passé dans le cadre de cette expropriation, les désaccords, deux jugements, un appel, une démarche d'expropriation, un expert sur le terrain qui a réussi à démontrer que le Tribunal de Grande Instance n'avait pas mal statué. Cela a donc permis de reprendre les négociations pour aboutir à l'issue de ces échanges complémentaires, à un protocole transactionnel : premièrement, le montant des indemnités globales à verser à Messieurs Louis et Christian JOBARD, sera de 119 063,02 €, ce qui correspond au jugement précédent ; deuxièmement, le versement à Madame Chantal JOBARD de la somme de 21 000 € au titre de l'indemnité pour perte de revenus, et de 3 000 € au titre des frais d'expertise ; troisièmement, l'engagement respectif des parties de se désister dans le cadre des contentieux judiciaires et administratifs en cours.

La convention vous a été ajoutée sur table dans les rapports complémentaires. Voilà ce que l'on peut dire sur cette transaction qui a été longue, difficile et pénible à certains moments.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de remarque ? Ce rapport est adopté.

Examen des rapports de la Commission n°02 qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté